

MyLife Loop accessible aux patients atteints de diabète de type 1

Depuis le 3 octobre dernier, le système de boucle fermée hybride MYLIFE CAMAPS FX est inscrit à la liste des produits et prestations remboursables de la sécurité sociale. Ce dispositif s'adresse aux patients atteints de diabète de type 1.

La Fédération Française des Diabétiques s'est engagée de longue date pour une meilleure prise en charge [des pompes à insuline](#). En effet, ces dispositifs médicaux, dont le bénéfice médical n'est plus à démontrer, ont un impact positif sur la qualité de vie des personnes vivant avec un diabète de type 1.

Ainsi, le système de boucle fermée hybride MYLIFE CAMAPS FX (YPSOMED) est inscrit depuis le 3 octobre dernier à la liste des produits et prestations remboursables de la sécurité sociale. Ce dispositif s'adresse aux patients atteints de diabète de type 1, en particulier :

« Patients diabétiques de type 1, adultes et enfants à partir de 2 ans dont l'équilibre glycémique préalable est insuffisant (taux d'HbA1c ? à 8 %) en dépit d'une insulinothérapie intensifiée bien conduite par pompe externe depuis plus de 6 mois et d'une autosurveillance glycémique pluriquotidienne (? 4/j). » (Source Legifrance)

Le dispositif, qui apporte une gestion automatisée du diabète de type 1, est composé d'une pompe à insuline externe (MYLIFE YPSOPUMP), d'un système de mesure en continu du glucose interstitiel (DEXCOM G6) et d'une application (Cambridge Artificial Pancreas System - CAMAPS FX) pour Smartphones sous Android (7.0 ou supérieur) compatible avec Dexcom.

L'éducation thérapeutique des patients en lien avec leur pathologie est un prérequis pour avoir accès à ce dispositif. Il est obligatoire de consulter votre diabétologue pour en savoir plus et obtenir son avis en fonction de votre situation personnelle. Enfin, la prescription se fait par un centre initiateur de pompe qui est aussi chargé de la formation technique des patients.

Pour en savoir plus :

[Arrêté du 3 octobre 2023 portant inscription du système de boucle semi-fermée dédié à la gestion automatisée du diabète de type I MYLIFE CAMAPS FX de la société YPSOMED au titre I de la liste des produits et prestations remboursables prévue à l'article L. 165-1 du code de la sécurité sociale](#)

L'avis de la Haute Autorité de santé :

https://www.hassante.fr/upload/docs/evamed/CNEDIMTS6906_MYLIFE_CAMAPS_FX_24%20janvier%202023_6